



LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

20 Communes - 80 000 habitants

Ville-centre Agde 28 500 habitants (près de 200 000 habitants en période estivale)

RECRUTE :

UNE / UN CONSEILLER NUMERIQUE FRANCE SERVICES

Le/la conseiller(e) numérique est chargé(e) de sensibiliser les usagers aux enjeux numériques, les soutenir dans leurs usages quotidiens, les accompagner dans la réalisation de leurs démarches administratives en ligne ainsi que de créer et animer des ateliers numériques individuels et/ou collectifs. Il/elle exercera ses fonctions au sein du service France Services, dispositif national qui doit permettre aux usagers de procéder aux principales démarches administratives en ligne sur les 10 services publics nationaux.

MISSIONS

Missions principales :

- Organiser des ateliers individuels ou collectifs
- Aider à l'utilisation des ordinateurs en libre-service
- Participer à l'activité quotidienne du service (aide à l'accueil physique et téléphonique, organisation d'évènements type journées portes ouvertes)

PROFIL

- Vous maîtrisez de l'outil informatique et numérique, d'internet, des messageries électroniques et de la bureautique (Microsoft)
- Vous avez la pratique des sites institutionnels (CPAM, CAF, pole-emploi, impôts, etc...)
- Vous disposez de solides connaissances en culture numérique (environnement, vocabulaire et enjeux du numérique), dans les démarches administratives numériques, des espaces personnels des services publics (France Connect) et des partenaires/acteurs locaux
- Vous disposez de solides compétences rédactionnelles et maîtrisez l'écrit et l'oral
- Vous savez animer un atelier thématique
- Vous faites preuve de polyvalence, d'adaptabilité et d'autonomie. Vous disposez d'une très grande capacité relationnelle empathique, bienveillance, vous pratiquez l'écoute active et la reformulation
- Vous êtes réactif(ve) et savez faire face aux situations difficiles
- Vous êtes discret(e) et sensible au respect de la vie privée des usagers

CONTEXTE

- Poste à pourvoir en juin 2021

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Permis B exigé

CONDITIONS

- Durée du contrat : 24 mois
- Travail à temps complet

Eléments de la rémunération

En fonction du traitement indiciaire de l'échelon du grade du cadre d'emploi des rédacteur ou techniciens territoriaux de la personne recrutée pour une ou un fonctionnaire territorial ou éventuellement par référence au 6^{ème} échelon du grade de technicien territorial pour un agent contractuel non titulaire de droit public (1 785,38 € mensuels bruts à ce jour).

A cette rémunération de base s'ajoute une indemnité de fonctions de sujétions et d'expertise part fixe de 350 € bruts mensuels ainsi qu'une prime annuelle part variable liée à l'assiduité de 350 € bruts au taux maximum et part variable liée à l'implication professionnelle de 300 € bruts au taux maximum.

Il est octroyé une participation mensuelle brute de l'employeur de 15 € pour la complémentaire santé et 9 € pour la prévoyance conditionnée à la labellisation du contrat.

CANDIDATURE

Candidature à adresser à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, de préférence par courriel à t.sahuc@agglohm.net, jusqu'à la date limite de réception fixée au 15 mai 2021 à 17 heures.

Adresse postale : 22 avenue du 3^{ème} Millénaire – 34630 SAINT-THIBERY – 04 99 47 48 49

Renseignements sur le poste : Mme DESCAMPS Corinne, Directrice Emploi Formation : 04.67.01.07.95

sur les conditions de recrutement : M. Thierry Sahuc, DRH : 04 99 47 48 52

Le dossier de candidature doit comporter une lettre de candidature portant sur la connaissance du poste, les compétences et les motivations de la candidate ou du candidat ainsi qu'un curriculum vitae synthétisant sa formation, ses connaissances, ses qualités et ses expériences en lien avec le poste proposé.

Les dossiers feront l'objet d'un examen de la part des directions concernées au regard notamment de l'expérience en management, de la formation suivie et de l'expérience professionnelle acquise. Elles proposeront à M. le Président une présélection de candidates et candidats convoqués à un ou plusieurs entretiens de recrutement conduits par au moins deux personnes représentant l'autorité territoriale, ensemble ou séparément.